



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 06714

Numéro SIREN : 503 813 826

Nom ou dénomination : 2PCV

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2014 sous le numéro de dépôt 18038

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

S.A.S. 2PCV

Société par actions simplifiée au capital de 230 000,00 Euros
192, avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY SUR SEINE
503 813 826 RCS NANTERRE

AUGMENTATION DE CAPITAL

1 - MONTANT ET MODALITES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Il est procédé du 30 mai au 7 juin 2014 inclus à une augmentation de capital de 60 000 Euros par majoration de la valeur nominale des actions existantes.

Les actionnaires bénéficient d'un droit de souscription à titre irréductible.

Le délai de souscription sera clos par anticipation dès que l'augmentation de capital aura été souscrite en totalité.

2 - BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné, M. Philippe COULOM,

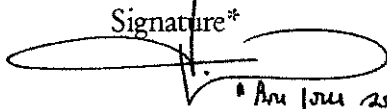
Déclare souscrire à l'augmentation de capital à hauteur de la somme de TRENTE MILLE (30 000) Euros

Je reconnais que la présente souscription a un caractère purement privé et a lieu sans appel public à l'épargne.

Je déclare qu'un exemplaire sur papier libre du présent bulletin de souscription m'a été remis.

Fait en quatre exemplaires originaux, dont un est resté en ma possession, à NEUILLY SUR SEINE, le 5 juin 2013

Signature*



** Bon pour souscription de Trente mille euros **

** Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « Bon pour souscription de TRENTE MILLE Euros ».*

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

S.A.S. 2PCV

Société par actions simplifiée au capital de 230 000,00 Euros
192, avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY SUR SEINE
503 813 826 RCS NANTERRE

AUGMENTATION DE CAPITAL

1 - MONTANT ET MODALITES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Il est procédé du 30 mai au 7 juin 2014 inclus à une augmentation de capital de 60 000 Euros par majoration de la valeur nominale des actions existantes.

Les actionnaires bénéficient d'un droit de souscription à titre irréductible.

Le délai de souscription sera clos par anticipation dès que l'augmentation de capital aura été souscrite en totalité.

2 - BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné, M. Pascal VEÏSSE,

Déclare souscrire à l'augmentation de capital à hauteur de la somme de TRENTE MILLE (30 000) Euros

Je reconnais que la présente souscription a un caractère purement privé et a lieu sans appel public à l'épargne.

Je déclare qu'un exemplaire sur papier libre du présent bulletin de souscription m'a été remis.

Fait en quatre exemplaires originaux, dont un est resté en ma possession, à MAISONS LAFFITE, le 5 juin 2013

Signature*

Bon pour souscription de trente mille euros
(30 000 €)



* Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « Bon pour souscription de TRENTE MILLE Euros ».